

Finistère. Elle contrôle les conditions de travail des femmes



Elsa Polard à son bureau avec deux accessoires indispensables de l'inspecteur du travail : le Code du travail et le casque pour les visites de chantiers. | DR Afficher le diaporama

- Elsa Polard à son bureau avec deux accessoires indispensables de l'inspecteur du travail : le Code du travail et le casque pour les visites de chantiers. | DR

[Ouest-France](#) Publié le 10/10/2019 à 11h22

La santé des travailleurs, c'est leur boulot. Elsa Polard est inspectrice du travail dans le Finistère nord. Si elle ne s'intéresse pas uniquement aux travailleuses, l'égalité professionnelle figure parmi ses missions. Au menu : égalité salariale, comportements sexistes et attention redoublée à la santé des femmes au travail.

L'égalité professionnelle fait la une en ce moment. Avec la publication de l'[index de l'égalité professionnelle des entreprises](#) de plus de 250 salariés au mois de septembre et bientôt celle des entreprises de plus de 50 salariés (au 1er mars 2020). « **Il y a une grosse mise en lumière sur l'index, admet Elsa Polard, inspectrice du travail dans le Finistère. Mais le droit de l'égalité professionnelle est ancien. Le principe d'égalité de rémunération par exemple est inscrit dans la loi depuis 1972.** » Un principe qui fait donc partie de ses missions au quotidien puisque « **notre mission générale est de veiller à l'application du Code du travail** » rappelle l'inspectrice.

L'inégalité homme-femme au travail, elle y est sensibilisée depuis plusieurs années, notamment à travers les cas d'agissements sexistes ou de harcèlement sexuel. Et particulièrement chez les apprenties. « **C'est un sujet de préoccupation plus ancien que le mouvement « me too »**, raconte-t-elle. **Les apprenties sont en situation de vulnérabilité, elles sont jeunes, dépendantes de leur travail en entreprise pour obtenir leur diplôme. Un rapport de domination peut s'installer.** » Dans les entreprises, elle rappelle toujours l'obligation d'affichage de l'interdiction des comportements sexistes. Et reçoit parfois dans son bureau des travailleurs se plaignant de harcèlement sexuel (« **ce sont en général des femmes** » précise-t-elle).

Confidentialité des plaintes

« **On progresse sur ces thématiques** », continue-t-elle. Mais elle regrette de ne pas être assez souvent considérée comme un interlocuteur dans ce type de situation : « **Les salariées pensent plus souvent à contacter les associations contre les violences faites aux femmes que l'inspection du travail** » remarque-t-elle. Pourtant Elsa Polard le rappelle : les plaintes à l'inspection du travail sont confidentielles. « **Les gens ne le savent pas forcément. Ils arrivent morts de trouille dans notre bureau, rapporte l'inspectrice. Et il y a plein de travailleurs qui ne viennent pas nous voir. Pourtant ils ne sont pas seuls. Il y a la médecine du travail, les syndicats et aussi un service de l'État fait pour les recevoir.** » Une confidentialité qui vaut autant pour les plaintes contre les agissements sexistes que dans les autres domaines.

La santé au travail, au féminin

« **Nous avons une nouvelle approche désormais : appréhender différemment la santé au travail des femmes.** » déclare Elsa Polard. Elle rappelle que la santé au travail représente un gros chapitre du Code du travail et donc de ses attributions. Pourtant « **jusqu'ici on parlait surtout de celle des hommes en invisibilisant les femmes. C'est vrai qu'aujourd'hui encore les salariés qui meurent au travail sont des hommes. Mais en même temps qu'on a une baisse importante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles chez hommes, on a une augmentation parallèle chez les femmes.** »

Outils efficaces

Comment mieux prendre en compte la santé des femmes au travail ? En s'intéressant pour les contrôles aux secteurs où elles travaillent. « **Concernant les charges physiques, on pense au bâtiment par exemple mais pas à l'aide à domicile ou aux métiers de soin qui génèrent souvent du port de personnes,** soulève Elsa Polard. **Et là où dans le bâtiment ça a bien évolué, il y a encore beaucoup à faire dans ces domaines... Il faudrait trouver des outils aussi efficaces que les arrêts de travail dans le bâtiment.** »

En effet, les inspecteurs du travail ont la possibilité d'extraire des salariés d'une situation de travail qu'ils jugent dangereuse. Et d'arrêter les travaux jusqu'à ce que les protections collectives adéquates soient mises en place. « **Cette logique a été étendue aux machines dangereuses sans éléments de protection, par exemple une scie sans capot de protection,** précise Elsa Polard. **Et aux risques chimiques également.** » Un outil qui est utilisé régulièrement, notamment sur les chantiers. « **Ça n'est pas exceptionnel. Ça arrive tous les mois à Brest ou à Quimper** » témoigne l'inspectrice.

PUBLICITÉ

Elsa Polard et ses collègues de l'inspection du travail seront présents au salon de la sécurité et de la prévention au travail, Safexpo, au parc des expositions de Brest ce jeudi 10 et vendredi 11 octobre, afin de mieux faire connaître leurs missions. A noter également, la conférence de [Melissa Plaza](#), ancienne joueuse professionnelle de football sur la mixité au travail, ce jeudi 10 octobre de 17h45 à 19h.